

Des engagements à la hauteur des défis à relever

Le PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA FORÊT PRIVÉE DU BAS-SAINT-LAURENT est issu de la *vision d'avenir* adoptée par les propriétaires de boisés de la région et leurs organisations au début de l'année 2003. Cette *vision d'avenir* et les six engagements précis qu'elle comporte sont destinés à permettre au secteur de la forêt privée de relever d'importants défis au cours des dix prochaines années.

Dans ce but, les propriétaires forestiers et leurs organisations se sont engagés :

- à augmenter de manière appréciable les bénéfices économiques, environnementaux, sociaux et culturels que procurent les forêts privées de la région ;
- à agir comme fiduciaires du patrimoine forestier régional en assurant une utilisation modèle des ressources forestières sous leur responsabilité ;
- à travailler à redéfinir l'emploi forestier et à offrir des possibilités de carrières susceptibles d'intéresser les jeunes de la région ;
- à prendre une part plus significative à la transformation des bois de la région, entre autres au chapitre de la 2^e et 3^e transformation ;
- à travailler à la reconnaissance de l'expertise technique et professionnelle développée dans la région ;
- à mettre en place des mécanismes permanents qui permettront de rendre compte de l'usage des sommes investies par l'État sur les terres privées ainsi que des retombées réelles de ces investissements.

Un projet indispensable pour le Bas-Saint-Laurent

Depuis une trentaine d'années, notre région est à l'avant-garde en matière d'aménagement de la forêt privée. Avec cet important projet de développement durable, dont plusieurs aspects sont inédits pour le Québec, notre région s'assure de maintenir ce dynamisme et d'accroître la contribution de la forêt privée au maintien des communautés rurales. Les investissements prévus à l'intérieur des 23 projets retenus entraîneront par ailleurs des retombées économiques et sociales substantielles qui profiteront à l'ensemble de la communauté bas-laurentienne.

Au chapitre des retombées escomptées, on doit aussi mentionner :

- la création d'emplois durables et valorisants ;
- une meilleure protection des investissements faits en forêt privée ;
- la consolidation du rôle de la forêt privée dans l'approvisionnement de l'industrie forestière régionale et une plus grande implication des propriétaires dans la transformation ;
- le développement d'une expertise technique améliorée ;
- une meilleure connaissance de l'aménagement forestier et des activités connexes (état des ressources, effets réels des travaux, caractéristiques socio-économiques des propriétaires, etc.) ;
- une protection accrue des milieux forestiers sensibles ;
- et enfin, une perception plus juste de la part du public de ce qu'est la forêt privée et de ceux qui en vivent.

Les 23 projets s'appuient sur la collaboration de nombreux partenaires et d'un promoteur désigné.

*Le Projet de développement durable
de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent
est une initiative du
Syndicat des producteurs forestiers
et de la Fédération des organismes de gestion
en commun du Bas-Saint-Laurent,
en partenariat avec l'Agence régionale
de mise en valeur des forêts privées
du Bas-Saint-Laurent.*



PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA FORÊT PRIVÉE DU BAS-SAINT-LAURENT



POUR INFORMATION :

SYNDICAT DES PRODUCTEURS
FORESTIERS DU BAS-SAINT-LAURENT
(418) 723-2424
spfbsl@upa.qc.ca

FÉDÉRATION DES ORGANISMES
DE GESTION EN COMMUN
DU BAS-SAINT-LAURENT
(418) 798-8851
fogcbsl@globetrotter.net

R É S U M É

Qu'est-ce que le Projet de développement durable de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent?

C'est en réalité 23 projets, regroupés sous 4 volets, qui couvrent toutes les dimensions liées au développement durable de la forêt privée bas-laurentienne. Ces 23 projets ont été conçus et mis de l'avant par les propriétaires de boisés de la région ainsi que par les organisations qui les représentent, soit le Syndicat des producteurs forestiers et la Fédération des organismes de gestion en commun, en partenariat avec l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent.

Le PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA FORÊT PRIVÉE vise, entre autres choses, à maximiser les retombées qui découlent de la mise en valeur de la forêt privée sur les plans économique, social et environnemental. Il a aussi pour but de planifier et d'encadrer le développement de ce secteur d'activité pour les dix prochaines années, sur la base d'une collaboration des partenaires de la forêt privée et de diverses instances concernées. Ce vaste projet de développement durable est d'ailleurs appuyé par plusieurs intervenants socio-économiques et par de nombreuses usines de transformation du bois, car le développement de la forêt privée est un *défi collectif*.

LES quatre VOILETS DU PROJET RÉGIONAL

Un préalable : une stratégie de protection des investissements

Des 23 projets mis de l'avant, le Projet n° 1, intitulé *La mise en place d'une stratégie de protection des investissements en forêt privée*, doit être considéré comme un préalable à tous les autres. Ce projet vise à faire en sorte que les travaux effectués et les investissements qu'ils exigent seront à l'abri de la spéculation ou de pratiques forestières douteuses. En d'autres termes, cette stratégie vise à s'assurer que les sommes consacrées au programme d'aménagement donnent les résultats escomptés et que les travaux sylvicoles réalisés permettent d'atteindre les objectifs prévus.

VOLET 1 - *Le développement de la forêt privée par une meilleure connaissance*

Ce volet a pour but d'améliorer les connaissances dans divers domaines comme, par exemple, les effets réels des interventions sylvicoles ou les caractéristiques socio-économiques des propriétaires forestiers. Il est aussi destiné à améliorer la perception du public à l'égard de la forêt privée. Il comprend les projets suivants :

2. *Le partage en réseau de l'information forestière*
3. *Les relations entre les caractéristiques sociales, économiques et culturelles des propriétaires de lots boisés du BSL et les caractéristiques biophysiques de leurs lots*
4. *Les bénéfices environnementaux qui émergent de la forêt privée*
5. *L'étude économique des divers scénarios sylvicoles à l'échelle d'un peuplement*
6. *L'analyse de la chaîne de production des bois destinés aux usines de transformation*
7. *L'impact des investissements publics en forêt privée*
8. *Le suivi et l'évaluation des effets réels des interventions sylvicoles en forêt privée*
9. *La mise en œuvre d'un plan de communication*



VOLET 2 - *Le développement de la forêt privée par l'atteinte de son plein potentiel*

Les intervenants de la forêt privée sont convaincus que celle-ci n'est pas aménagée à son plein potentiel, ce qui limite les retombées qu'elle engendre. Ce volet recouvre onze projets qui visent, notamment, à optimiser la production forestière et à assurer une mise en valeur polyvalente des terres privées. Ce sont :

10. *L'optimisation de la productivité forestière*
11. *L'amélioration de la qualité des bois*
12. *La culture des essences à croissance rapide*
13. *La protection des potentiels forestiers et des milieux sensibles*
14. *La conservation des milieux exceptionnels*
15. *La mise en valeur multiresource*
16. *Projet pilote pour définir des mesures d'accompagnement à la conservation*
17. *L'étude des systèmes de traçabilité des bois en forêt privée*
18. *Les outils d'information sur la certification des pratiques forestières*
19. *La production agroforestière des végétaux non ligneux : une avenue à développer*
20. *La création d'un réseau faisant le pont entre les générations*

VOLET 3 - *Le développement de la forêt privée par la valorisation de l'emploi*

Les deux importants projets de ce volet ont pour but de susciter une relève et de poursuivre les efforts visant à permettre au secteur de la forêt privée d'offrir des emplois mieux rémunérés, d'une plus longue durée et plus valorisants, aussi bien du côté de la technique que de l'exécution. Ces projets sont les suivants :

21. *La redéfinition de l'emploi forestier au Bas-Saint-Laurent*
22. *La redéfinition du cadre d'intervention du personnel technique et professionnel*

VOLET 4 - *Le développement de la forêt privée par une plus grande implication dans la transformation du bois*

L'unique projet de ce volet vise la mise sur pied d'un fonds d'investissement régional dans le but d'accroître la participation des propriétaires forestiers à la transformation de la ressource, en particulier en ce qui concerne la 2^e et 3^e transformation. Le projet n° 23 s'intitule : *La mise en place d'un fonds d'investissement régional*.

